

MACALAN PRESIDENCE

De : PARSURAMEN A. <A.PARSURAMEN@MEMO.UNESCO.ORG>
 À : <macalan@malinet.ml>
 Cc : <akiko@arc.sn>
 Envoyé : jeudi 23 août 2001 15:45
 Joindre : projet~2.doc
 Objet : Document de projet d'appui

-- Received from BREDA.UHARM (221)8492323

01-08-23 16:45

-> macalan(a)malinet.ml

CC:

-> BREDA.UHAKI

-> BREDA.UHAFI

-> BREDA.UHIGN

-> BREDA.UHROB

-> BREDA.UHACA

*> Forwarded by

DORKENOO, MASSAN AFI MLLE

SANWIDI IGNACE

RAMPIN, R.

CAMARA, A.

BREDA

BREDA

BREDA

BREDA

A l'attention de : Monsieur Adama Samassekou,
 Chef de la Mission pour l'Académie
 Africaine des Langues.

Objet : Projet de Document de projet d'appui à la création de
 l'Académie Africaine des Langues

Monsieur le Chef de Mission,

Suite à nos divers entretiens relatifs à l'appui de l'UNESCO à la création de l'Académie Africaine des Langues, j'ai le plaisir de vous faire tenir, en pièce attachée, le Projet de Document que je me propose de soumettre au Directeur Général de l'UNESCO pour le financement de la création de l'Académie.

Vos commentaires, remarques et suggestions sur ce Projet nous seraient d'une grande utilité pour la finalisation du Document de Projet.

Votre prompt réaction nous obligerait.

Je vous remercie de votre coopération.

Salutations.

Armoogum PARSURAMEN

UNESCO

Appui à la création de l'Académie Africaine des Langues

Document de projet

Titre du projet : Appui à la création de l'Académie Africaine des Langues

Région : Afrique subsaharienne

Pays : Mali

Date de démarrage : 01/09/2001 ? 01.10.01

Date de fin du projet : 30/04/2002 ? 30.06.02.

Agence d'exécution : UNESCO

Secteur de référence : Education

Valorisation de l'usage
promotion des langues
de la littérature des langues
et de la langue

Description succincte du projet :

Le Gouvernement du Mali s'est engagé dans le processus de création de l'Académie Africaine des Langues qui travaillera en relation étroite avec les Institutions de langues africaines pour la promotion des langues africaines. L'Académie doit jouer un rôle important en impulsant la recherche africaine sur les langues, en coordonnant les actions de recherche à l'échelle de plusieurs pays, en centralisant et en diffusant les résultats obtenus. Ce projet vise à appuyer la création de l'Académie Africaine des Langues. En outre, il vise un renforcement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée sur les langues africaines. Il contribuera à la mise en synergie des efforts des chercheurs sur les langues africaines en brisant leur isolement. L'UNESCO travaillera de concert avec les autres partenaires et contribuera à leur mobilisation de manière à accroître le leadership du Gouvernement dans la création de l'Académie et la mise en œuvre de sa politique linguistique.

avec l'accord
de l'OUA

de Lusaka

réunion
en 1997
à Lomé

Dans
le cadre
d'une
réunion
à Lomé

maintenir
le rôle de

l'UNESCO
en matière
de l'app
à la suite
de la

appel
à l'appui

Résumé des apports de l'UNESCO et fonds en dépôts (cf. le tableau budgétaire)

UNESCO FIT :	US \$
Budget du projet :	44.248
Frais d'agence (13%) :	5.752
Total :	50.000

PROJET « APPUI A LA CREATION DE L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES »

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Selon les recherches linguistiques récentes, il existerait en Afrique environ 2.000 langues (soit 1/3 des langues parlées dans le monde) regroupées en quatre grandes familles génétiques : l'Afro-asiatique , le Nilo-saharien, le Niger-Congo, et le Khoisan.

Si certaines de ces langues sont parlées dans des aires assez restreintes, d'autres couvrent des espaces beaucoup plus importants.

Il faut aussi noter qu'à quelques exceptions près, dans tous les pays, plusieurs langues sont parlées. La grande majorité de ces langues n'a cependant pas de tradition écrite.

Depuis très longtemps, les langues africaines coexistent avec d'autres langues venues de diverses parties du monde, principalement par le fait de la colonisation et des échanges commerciaux. Ces langues, qui sont écrites, ont un statut privilégié parce que déclarées officielles, ce qui crée un rapport de force entre les langues africaines et les langues étrangères qui est défavorable aux langues africaines.

Un examen de la situation linguistique de l'Afrique fait ressortir une grande complexité sur les plans de :

- la diversité culturelle ;
- la communication écrite et orale entre les populations ;
- les rapports fonctionnels entre des langues de statuts différents (bilinguisme, langues officielles, etc...) ;
- la participation des individus et des populations à la vie économique, sociale, culturelle et politique aux niveaux national et international ;
- la construction même des Etats dans leur configuration actuelle.

Les dirigeants africains ont pris conscience de cette situation dès les premières années des indépendances. Ils ont très tôt compris qu'il ne saurait y avoir de développement véritable sans l'utilisation des langues africaines comme outils de communication et d'éducation des acteurs de ce développement.

Cette opinion est partagée par l'UNESCO qui, lors de la Réunion d'experts qu'elle a organisée à Dar Es-salaam (Tanzanie) en 1971, a reconnu que « l'utilisation des langues africaines dans l'alphabétisation des adultes et dans l'enseignement scolaire tient au fait scientifiquement établi par tous les pédagogues modernes qu'un savoir est d'autant plus facilement accessible qu'il emprunte une langue connue, quotidiennement pratiquée et parfaitement maîtrisée ». Cela suppose que ces langues ont fait l'objet de recherches scientifiques sérieuses visant à les rendre aptes à traduire toutes les réalités de leur environnement immédiat, mais aussi celles qu'exige un développement à l'échelle mondiale.

La volonté de promouvoir les langues africaines est exprimée dans divers documents dont :

- la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (1963) ;
- le Manifeste Culturel Panafricain (1969) ;
- la Charte Culturelle de l'Afrique (1976) ;
- le Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980) ;
- le Rapport Final de la Réunion d'Experts de l'UNESCO sur la définition d'une stratégie pour la promotion des langues africaines (27 avril 1982) ;
- et le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (21-25 juillet 1986).

Cette volonté s'est parfois traduite par la création d'institutions dont :

- l'Institut Culturel Africain (ICA), Dakar, Sénégal ;
- le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (CELTHO), Niamey, Niger ;
- le Centre Régional de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines (CERDOTOLA), Yaoundé, Cameroun ;
- l'East African Center of Research on Oral Traditional and National Languages (EACROTANAL), Zanzibar, Tanzania ;
- le Centre International des Civilisations Bantou (CICIBA); Libreville, Gabon;
- le Bureau Africain des Sciences de l'Education (BASE), Kinshasa, République Démocratique du Congo.

La plupart de ces institutions n'ont pas atteint les objectifs qui leur étaient fixés et sont donc restées en deçà des attentes.

Aujourd'hui, avec le besoin de promotion du développement endogène de l'Afrique et ceux de la démocratisation des institutions et de l'intégration des populations, et face à la mondialisation, la promotion des langues africaines devient une nécessité impérieuse.

Il est donc nécessaire de créer une institution qui travaillerait en relation étroite avec les Institutions de langues africaines. Cette Institution est l'Académie Africaine des Langues.

En effet, dans le contexte africain actuel, en matière de langues, les Etats ont les mêmes besoins et font face à des problèmes similaires.

L'insuffisance des performances économiques, l'inefficacité des énergies et moyens déployés – chacun s'attaquant isolément aux mêmes problèmes concrets d'ordre linguistique et didactique – sont dues justement à l'absence d'une politique linguistique commune et concertée, alors que les pays africains se caractérisent par de grands ensembles socio-politiques, socio-linguistiques et historiques qui permettent d'identifier une cohérence interne et une dynamique convergente propre à la plupart des langues.

C'est pourquoi l'Académie Africaine des Langues pourrait être un instrument efficace de renforcement de l'intégration africaine.

Les recherches en cours, comme celles à entreprendre, concernent la linguistique et ses différentes connexions. Certains pays ont enregistré des résultats assez significatifs qu'il convient de partager avec les autres.

L'Académie Africaine des Langues peut jouer un rôle important en impulsant la recherche africaine sur les langues, en coordonnant les actions de recherche à l'échelle de plusieurs pays, en centralisant et en diffusant les résultats obtenus.

Le présent projet vise à appuyer la création de l'Académie Africaine des Langues. En outre, il vise un renforcement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée sur les langues africaines. Il contribuera à la mise en synergie des efforts des chercheurs sur les langues africaines en brisant leur isolement.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectifs de développement :

- Promouvoir les langues africaines en général, et en particulier les langues communes à plusieurs pays africains ;
- Renforcer la coopération linguistique entre Etats africains ;
- Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs dans le domaine des langues africaines.

2.2. Objectifs immédiats :

- Créer un site Web pour l'Académie Africaine des Langues ;
- Elaborer et produire des brochures sur le programme d'activités de l'Académie ;
- Diffuser les brochures produits en vue de médiatiser l'Académie ;
- Contribuer à l'organisation d'une Conférence internationale sur l'Académie ;
- Elaborer et produire un annuaire des linguistes ;
- Contribuer à la sélection des Académiciens ;
- Contribuer à l'organisation de la Cérémonie d'installation solennelle des Académiciens ;
- Contribuer à l'organisation de la première session de l'Académie.

3. BENEFICIAIRES

- les membres des organes de l'Académie : le Conseil d'Administration, la Présidence de l'Académie et les Commissions de Langue,
- les Académiciens ;
- les linguistes ;
- les chercheurs ;
- les Institutions de recherche sur les langues africaines ;
- les populations africaines.

4. STRATEGIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Il s'agira tout d'abord d'installer un serveur en vue de créer un site Web pour l'Académie Africaine des Langues. Ensuite on diffusera diverses informations sur l'Académie par le canal de ce site. En outre on médiatisera l'Académie par la production et la diffusion de divers documents sur son programme d'activités et de celles des Actes des colloques et séminaires qu'elle organise.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence internationale sur l'Académie, on contribuera à l'organisation matérielle et financière de cette Conférence.

Par ailleurs on établira un annuaire des linguistes spécialistes des langues africaines. On contribuera au choix des linguistes appelés à siéger à l'Académie.

L'UNESCO couvrira les coûts des services suivants :

- Missions de supervision et d'évaluation.

7. EXECUTION DU PROJET

L'UNESCO collaborera étroitement, pour la mise en œuvre du Projet, avec la Présidence de la République du Mali, notamment la Mission pour l'Académie Africaine des Langues.

8. RISQUES ET FACTEURS EXTERNES

Le succès du projet dépendra en grande partie de la bonne coordination des activités du projet entre les différents partenaires nationaux et internationaux et l'UNESCO. Il est par ailleurs important de s'assurer que les apports des partenaires financiers sont garantis et que les mécanismes d'exécution mis en place sont dotés de moyens conséquents.

Au démarrage de la mise en œuvre du projet, un mécanisme d'information continue doit être mis en place pour garantir les résultats escomptés.

9. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du projet seront assurés par l'UNESCO, en étroite collaboration avec la Présidence de la République du Mali, notamment la Mission pour l'Académie Africaine des Langues et l'agence de financement. L'UNESCO effectuera des missions de supervision ainsi que des missions de suivi et d'évaluation afin de s'assurer de la réalisation des opérations programmées et d'établir des rapports d'étape sur l'état d'avancement du projet.

Une revue finale sera réalisée entre les parties prenantes au projet. A cette fin, l'UNESCO, en consultation avec le Chef de la Mission de l'Académie Africaine des Langues, préparera un rapport d'évaluation qu'elle transmettra aux parties concernées suffisamment à l'avance.

L'UNESCO sensibilisera divers partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de leur participation à la réalisation des objectifs du projet.

10. BUDGET DU PROJET

LB	Description	Total : \$
10.	PERSONNEL	
16.	Mission	
16.01	Mission de supervision	3.000
16.99	Sous-total	3.000
19.	Total Composante	3.000
30.	FORMATION	
33.01	Formation de courte durée	30.248
33.99	Sous-total	30.248
39.	Total Composante	30.248
40.	EQUIPEMENT	
45.01.	Equipement	500
45.02.	Autres matériels	7.000
45.99	Sous-total	7.500
49.	Total Composante	7.500
50.	DIVERS	
52.	Frais de rapports	

52.01.	Rapport Projet	1.500
52.99.	Sous-total	1500
53.	Divers	
53.01.	Divers et Communication	2.000
53.99	Sous-total	2.000
59.	Total Composante	3.500
90.	TOTAL	
99.	Total Projet	44.248
	Frais d'agence (13%)	5.752
999.	TOTAL y compris frais d'agence	50.000

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2001

Projet de document de projet d'appui à la création de l'Académie Africaine des Langues

UNESCO Dakar

UNESCO Dakar

<http://archives.au.int/handle/123456789/1436>

Downloaded from African Union Common Repository